

Compliance

Politique relative à la Compliance et à l'Éthique



BOURBON

Building together a sea of trust

Cette Politique s'applique à tous les directeurs, cadres et employés, dans l'ensemble des entités du Groupe BOURBON. En outre, les partenaires de JV ainsi que l'ensemble des tiers travaillant pour le compte de BOURBON tels que, les consultants, les courtiers, les fournisseurs et autres intermédiaires, doivent se conformer aux lois et réglementations applicables ainsi qu'aux principes clés présentés dans le Code de conduite de Bourbon.

La présente *Politique relative à la Compliance¹ et à l'Éthique* est le socle du Programme *Compliance* de BOURBON dont elle décrit les principaux composants et principes. A ce titre elle constitue l'un des piliers essentiels de notre développement pérenne. Les fondements de notre Programme de *Compliance* sont inscrits dans notre Code de conduite qui donne à chaque collaborateur des conseils afin de prendre en toute connaissance de cause les décisions appropriées. Le Programme de *Compliance* de BOURBON comprend également un ensemble de directives et de politiques listées en annexe de ce document.

Au même titre que les règles de sécurité de Bourbon sont destinées à protéger l'ensemble des parties prenantes aux risques opérationnels, la Compliance doit être considérée comme une protection de chacun vis-à-vis des risques encourus en cas d'infraction aux lois en vigueur partout où nous opérons.

Le Programme de *Compliance* de BOURBON a été conçu afin d'aider BOURBON et ses employés à sécuriser la conduite des affaires dans **le respect des lois et réglementations, des politiques, directives, procédures de contrôle internes ainsi que des principes éthiques en vigueur dans l'entreprise**. Les éléments clés du Programme de *Conformité* de BOURBON sont :

- **Engagement du Management – culture de *Compliance*** : La Direction Générale, les **Vice-Présidents, Directeurs de départements/fonctions** se sont engagés à promouvoir la *Conformité* et à créer une véritable culture éthique dans les affaires, dans le respect des lois et des politiques de BOURBON. Ils s'engagent également à garantir que des moyens humains et financiers adaptés sont alloués à la *Conformité*. La *Compliance* contribue aux efforts de Responsabilité Sociétale de BOURBON.
- **Evaluation des risques** : L'évaluation des risques, à travers la tenue d'une cartographie des risques de corruption et l'identification et le suivi de plans d'action associés, permet la mise en place et l'amélioration continue d'un Programme de *Compliance* adapté à BOURBON.
- **Politiques, Directives et Procédures** : Elles sont mises en œuvre en permanence pour répondre à des situations complexes (par exemple : le management des tiers, les paiements de facilitation, les conflits d'intérêts, les cadeaux et invitations). Elles fournissent à tous les employés des instructions à appliquer strictement.
- **Communication et formation** : Un programme régulier de communication interne et externe et de formation sur la *Compliance* est mis en place. Des formations obligatoires à destination de tous les employés de BOURBON sont réalisées régulièrement et adaptées aux fonctions.
- **Ligne d'alerte Éthique** : En mettant à disposition des collaborateurs une ligne d'alerte éthique, tout employé a le droit et la responsabilité de reporter un comportement contraire au Code de conduite au même titre que les parties prenantes de Bourbon.
- **Pilotage et surveillance** : Le Programme de *Compliance* de BOURBON est défini et piloté par le **Directeur Compliance Groupe** avec son équipe. Le réseau *Compliance* est composé des *Responsables de la Compliance* au niveau des *Sociétés autonomes* et des *Coordinateurs Compliance* au niveau des JV/ filiales.
- **Sanctions** : BOURBON refuse tout acte contraire au Code de conduite et tout particulièrement les règles anti-corruption (corruption et trafic d'influence directe ou indirecte, active ou passive, de caractère privé ou public). Le principe de « *tolérance zéro* » sera appliqué vis-à-vis de tout salarié, collaborateur et/ou dirigeant ayant commis un tel

¹ Conformité

acte illicite. Toute infraction aux règles de *Compliance* donnera lieu aux sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'entité applicable au salarié concerné, conformément à la législation locale.

Principes fondamentaux :

- Compliance* avec les lois : BOURBON conduit ses affaires dans le respect des lois et réglementations internationales et locales.
- Conduite éthique : Le maintien de la confiance de nos parties prenantes, employés, clients, tierces parties et partenaires commerciaux est intimement lié au respect des principes éthiques établis par BOURBON.
- Compliance* avec l'ensemble des directives de BOURBON relatives à l'anti-corruption : BOURBON interdit d'offrir, de donner, d'accepter ou de solliciter des paiements indus quel que soit la forme (cadeaux, paiement de facilitation, donation, sponsoring, s, etc.) qu'ils soient effectués directement ou indirectement, dans le but d'influencer un acte ou une décision pour obtenir ou conserver de façon inappropriée une relation d'affaire.

Gaël BODÉNÈS*

Président BOURBON MARITIME

* Document original approuvé, signature non présente pour éviter les tentatives de fraude

Annexe : Liste des Directives et Politiques Compliance

Code de conduite

Directive relative à la ligne d'alerte éthique

Directive relative à la gestion du risque de conformité des tiers

Directive relative aux cadeaux et hospitalités

Directive relative aux paiements de facilitation

Directive relative aux dons, parrainages et contributions politiques

Directive relative aux conflits d'intérêts

Directive relative aux contrôles comptables

Politique en matière de sanctions disciplinaires